



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 1^{er} JUIN 2021

Présents : Mme BRAEMS, Mme BRENAC, Mme CANET, M. CHARRON, Mme CHEVANCE, Mme DISERVI, M. ENGERAND, M. FOUGERES, M. GOMPERTZ, Mme LUTZ, M. MOUSSET, Mme SCHEFFER

Absente : Mme TOLKER-NIELSEN

Pouvoirs : Mme ACCABAT à M. FOUGERES
Mme ACKERMANN à M. GOMPERTZ
M. COTIGNY à Mme DISERVI
M. COUINEAU à Mme CANET
M. DECOMBE à Mme CHEVANCE
Mme SOURIAU à Mme DISERVI

Secrétaire de séance : Mme BRAEMS

Ce conseil municipal se déroule dans un contexte sanitaire particulier, lié à la pandémie de COVID 19. Exceptionnellement, en raison des mesures sanitaires en vigueur actuellement, plusieurs dispositions particulières s'appliquent :

- Afin de garantir la sécurité des participants, les règles sanitaires préconisées par le Conseil scientifique dans son avis du 8 mai 2020 ont été appliquées :
 - distance de sécurité (4m²) ;
 - mise à disposition de masques (port du masque obligatoire) ;
 - mise à disposition de solution hydro-alcoolique
 - utilisation d'« un stylo personnel » (des stylos désinfectés sont mis à disposition);
- Les règles de quorum et de pouvoirs ont été adaptées afin de pouvoir limiter le nombre d'élus participant à ce premier conseil municipal :
 - Chaque élu peut détenir deux pouvoirs (au lieu d'un) ;
 - Le quorum est fixé au tiers des membres présents.

Mme Brenac, Maire de Chavenay, ouvre la séance.

1 – Approbation du procès-verbal de la séance du 17 mai 2021

Le procès-verbal de la séance du 17 mai 2021 est approuvé à l'unanimité.

(Arrivée de Mme Ackermann)

2 – Ouverture d'une ligne de trésorerie

M. Charron, adjoint au Maire, explique que la commune attend des subventions et des dotations dont la date de versement n'est pas connue. Par sécurité, il est prudent d'ouvrir une ligne de trésorerie de 200 000 euros. Il s'agit ici de souscrire un emprunt dans lequel la collectivité puisera, uniquement si nécessaire. Après étude de deux propositions sensiblement équivalentes, le Crédit Agricole a été retenu.

Extrait des délibérations :

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°17_2021 du 12 avril 2021 relative à l'adoption du budget primitif 2021 de la commune,

Considérant le besoin prévisionnel de trésorerie de l'année 2021, en attendant l'encaissement de la recette de la vente des terrains à Bouygues,

Considérant que les crédits de trésorerie, consentis par des établissements bancaires, ne concourent pas à l'équilibre du budget mais à celui de sa trésorerie,

Le Conseil Municipal décide

1 - d'ouvrir un crédit de trésorerie de 200 000 euros.

2 - d'autoriser le maire à négocier librement les conditions financières de la ligne de trésorerie avec les établissements bancaires.

3 - d'autoriser le maire à signer le contrat à intervenir et les avenants y afférents

4 - d'autoriser le maire à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat de ligne de trésorerie et de lui donner tous pouvoirs à cet effet.

Vote à l'unanimité

3 – Subventions aux associations - Suite

M. Fougères, adjoint au Maire, précise que le club de football a apporté les compléments d'information attendus.

Un projet d'entente entre les clubs de Maule, Mareil sur Mauldre, Feucherolles et Chavenay devrait être finalisé en septembre 2021.

Extrait des délibérations :

Vu les délibérations n° 20_2021 et 21_2021 du conseil municipal du 17 mai 2021 relatives aux subventions aux associations,

Considérant les subventions attribuées aux différentes associations en 2020,

Considérant la nécessité toujours actuelle de soutenir et de pérenniser l'activité des mouvements associatifs agissant sur la commune,

Considérant que par délibération du 4 avril 2018, le Conseil de la Communauté de communes Gally Mauldre a modifié ses statuts afin d'intégrer dans ses compétences la prise en charge des cotisations aux associations œuvrant en matière d'emploi dans le territoire intercommunal, en lieu et place des communes membres ;

Après étude des demande et dossier reçus de l'ASL Football,

Le Conseil Municipal,

1) Décide d'attribuer à l'ASL Football de Chavenay une subvention d'un montant de 2000 euros.

2) DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2021.

Vote à l'unanimité

4 – Questions diverses

Certains véhicules de livraisons circulent à grande vitesse dans les rues du village, y compris dans les rues en impasse dans lesquelles jouent parfois des enfants. Une réflexion est déjà engagée dans le cadre du plan vélos/piétons.

INFORMATIONS DIVERSES

- Balade cycliste du 6 juin

La communauté de communes Gally Mauldre organise le dimanche 6 juin un parcours cycliste qui traversera le territoire en passant par Chavenay. Une visite historique de l'église Saint Pierre sera proposée aux participants.

- Civisme

L'Association Patrimoniale de la Plaine de Versailles et du Plateau des Alluets réfléchit à la création d'une charte pour lutter contre les incivilités. Les élus sont invités à faire part de leurs suggestions.

- Recyclage des déchets médicaux

La Communauté de Communes Gally Mauldre prenait jusqu'alors en charge le recyclage des déchets médicaux DASRI (Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux) dans le cadre du marché de collecte des ordures ménagères. Pour des raisons réglementaires, cette option n'a pas pu être renouvelée, laissant à la charge des pharmacies du territoire le recyclage des seringues usagées notamment. Afin d'apporter des réponses au professionnel concerné, l'équipe municipale prendra contact avec les pharmacies des communes voisines afin de savoir comment elles s'organisent pour gérer ce recyclage.

L'ordre du jour étant épuisé, Mme Brenac remercie l'assemblée et lève la séance à 20h20.

Les annexes aux délibérations sont consultables en mairie

***Prochain Conseil Municipal :
28 juin 2021***